



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE DE L'ORNE

Benjamin BOURDIOL
Chef de l'UDAP de l'Orne
02 33 32 03 92
urbanisme61@culture.gouv.fr

Alençon, le 23/09/2025

L'architecte des bâtiments de France

à

DREAL Normandie

**OBJET : HABLOVILLE – Projet de parc éolien, société Elements – avis sur demande d'autorisation
environnementale (complété en août 2025)**

Par courriel reçu le 7 août dernier, vous m'avez transmis le dossier complété pour avis, dans le cadre d'une demande d'autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Les compléments apportés répondent aux demandes formulées dans mon courrier du 24 juillet 2024. Néanmoins, plusieurs points appellent à réitérer les réserves déjà émises. L'étude confirme en effet que des impacts visuels envers les édifices et sites existent, de nature à altérer leur perception et celle de leurs abords.

- S'agissant d'Habloville, le site mégalithique du dolmen et du tumulus des Bignes, ainsi que l'église Notre-Dame de la Nativité seraient les plus fortement impactés compte tenu de leur proximité directe avec le projet, et de la présence de masques végétaux peu denses, ces derniers ne constituant pas un élément pérenne du fait de la disparition du feuillage en hiver et des possibilités de coupe ou d'élagage. À noter que l'étude a bien été complétée concernant le bourg de Commeaux, présentant des vues davantage filtrées vers les mats.
- S'agissant de l'église de Vaux-le-Bardoult (commune de Monts-sur-Orne, inscrite au titre des monuments historiques contrairement à ce qui est mentionnée au photomontage n°21 du carnet), et du site patrimonial remarquable d'Ecouché-les-Vallées : des vues, certes plus filtrées des mats du projet d'Habloville, se cumuleraient aux mats du projet de parc des Hauts Vaudois (photomontage n°21 concernant Vaux-le-Bardoult) mais également du parc des Monts depuis le sud d'Ecouché (photomontage n°32). Ces impacts sont effectivement plus faibles mais une modification de perception depuis les abords des espaces protégés est toutefois à noter.

- L'étude a également été bien complétée concernant les édifices non protégés (château de Ri, haras de Fresnay le Buffard, ancien four à chaux d'Habloville). Bien que ces édifices ne comportent pas de protection réglementaire, ils présentent un intérêt patrimonial considérable. L'étude fait état d'impacts mineurs depuis les édifices. À noter toutefois le risque de renforcement de ces impacts en période hivernale depuis le château de Ri, où la végétation ne pourra masquer les mâts (photomontage réalisé en période de végétation dense).

En conclusion, au regard de la forte sensibilité patrimoniale et paysagère du territoire concerné, et des impacts visuels relevés sur plusieurs édifices et sites sensibles, certaines réserves demeurent quant à la compatibilité du projet avec leur préservation. Toutefois, compte tenu du contexte paysager de la plaine d'Argentan, caractérisée par son ouverture limitant l'effet d'écrasement, ainsi que la présence de parcs éoliens (déjà existants ou en projet) dans le périmètre rapproché, ce projet fait l'objet d'un avis réservé de ma part.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'B' and 'H' followed by a horizontal line.

Benjamin BOURDIOL